



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 08
Nombre de suffrages exprimés : 10
Quorum : 7

Convoqués le 12 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Pierre-Marie ALBERT et Monsieur Claude RAVOIRE.

Pouvoirs : Monsieur Alexis BOUTIERE à Madame Emilie TEMPIER, Madame Cécile CHEVALIER à Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Patrick DEVAUX à Monsieur Pascal RAGOT.

Absent : Madame Evelyne BLANC.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Serge AGNEL.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Subvention exceptionnelle au Trennis Club de Bonnieux - remboursement des factures EDF avec un effet rétroactif de 5 années (2021-2025).
- 2- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Décembre 2025.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal =} néant.

Décision du Maire : néant.

- Subvention exceptionnelle au Trennis Club de Bonnieux - remboursement des factures EDF avec un effet rétroactif de 5 années (2021-2025).

Monsieur Le Maire laisse la parole à monsieur Pierre-Marie ALBERT, président du Tennis Club de Bonnieux, afin d'exposer les difficultés financières que rencontre le club de tennis de Bonnieux depuis quelques mois.

La principale raison des soucis financiers rencontrés est due à une cotisation de l'URSSAF impayée, ce qui bloque le compte en banque de l'association.

Monsieur Albert rappelle que les recettes du club reposent sur les locations du court de tennis, essentiellement au printemps et l'été, et les cours donnés aux enfants, principalement bonnieulais et très investis.

Monsieur Albert évoque le fait que le club paie les factures d'électricité depuis plusieurs années, alors que normalement, ce serait à la mairie de prendre en charge ces factures.

Monsieur Albert quitte la salle du conseil municipal à 18h02, afin que les membres de l'assemblée puissent délibérer, sans que monsieur Albert y prenne part.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les propos de monsieur Albert et propose que les factures EDF soient prises en charge par la commune. Après renseignements pris auprès de la DGFIP, il est possible de rembourser le club des factures payées à tort, mais seulement avec une rétroactivité de 5 années. Le montant du remboursement s'élève à **2 335,15€**.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Monsieur Pierre-Marie ALBERT ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve 10 voix pour, le remboursement des factures EDF avec un effet rétroactif de 5 années - sous la forme d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club de Bonnieux.

- **Questions diverses.**

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Pascal RAGOT

Le Secrétaire
Serge AGNEL

